



## LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

GESTE N° 95:



« Un employeur conciliant avec mon projet d'études,

UN + POUR MA RÉUSSITE »

**Près de 63% des élèves du secondaire âgés de 15 à 19 ans occupent un emploi salarié auquel ils consacrent, en moyenne, 21 heures par semaine.**

Pour un jeune, le fait de travailler pendant ses études comporte plusieurs avantages : il développe son sens des responsabilités, de l'organisation et des priorités, son autonomie financière et son estime de soi. Pour que ces avantages puissent se déployer de façon tangible sans nuire aux études, il faut que le travail rémunéré occupe une place raisonnable dans la vie du jeune et que les contraintes liées à son travail soient limitées. En plus du nombre d'heures travaillées par semaine, plusieurs autres caractéristiques de l'emploi occupé doivent être considérées, telles que les contraintes relationnelles et physiques ainsi que celles liées à l'horaire et à l'organisation du travail.

L'employeur dispose de plusieurs moyens pour veiller au bon équilibre entre les études et le travail de ses jeunes employés. Un bon employeur tentera de réduire au minimum les contraintes de travail inhérentes à l'emploi occupé et saura faire preuve de flexibilité à l'égard des élèves ou des étudiants qu'il embauche. Il peut, par exemple, s'informer de leur cheminement scolaire tout en encourageant leurs efforts et leur persévérance, ou encore modifier ou diminuer leur temps de travail à l'approche des examens. Grâce à ce type de bonnes pratiques, une entreprise conservera plus facilement ses jeunes étudiants travailleurs, atout indéniable dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

#### SOURCES:

<sup>1</sup> « Savoir concilier études et travail », Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec, 2013. <http://www.perseverancescolaire.com/wp-content/uploads/2013/05/CTREQ-Conciliation-%C3%A9tudes-travail-Doc-6-pages-08-104-WEB.pdf>

<sup>2</sup> LABERGE, Luc, et autres, *Jeunes du secondaire et du collégial qui cumulent études et travail – Une enquête sur les conditions d'exercice du travail et la SST*, IRSST, 2014. <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-795.pdf>